



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAINT-DENIS | LE 11 AVRIL 2018

LE COMBAT DES CHEMINOTS DOIT CONTINUER

La CFDT constate que le gouvernement n'apporte toujours pas de propositions concrètes sur la réforme de la SNCF. De ce fait, les négociations sont impossibles, raison pour laquelle la mobilisation des agents va se poursuivre.

Il est à souligner que la **CFDT Cheminots** a formulé une vingtaine d'amendements destinés à protéger les salariés dans le cadre de l'ouverture à la concurrence. Leur prise en compte permettrait d'engager une réelle négociation.

À titre d'exemple, la **CFDT** avait porté un amendement visant à assurer une péréquation entre les segments rentables et non rentables du réseau grande vitesse afin de garantir un égal accès du territoire. Alors même que cet amendement était soutenu par des parlementaires du groupe majoritaire, le dispositif a été rejeté sans qu'aucune mesure équivalente soit proposée par le gouvernement.

De plus, c'est en pleine nuit et en catimini, devant seulement 90 députés, que le gouvernement a fait voter un premier amendement actant la transformation du statut juridique de la SNCF en société anonyme, sans préciser les statuts de Mobilités et de Réseau. Un second amendement visant directement le statut des cheminots a également été adopté. Par ailleurs, la **CFDT** attend toujours des réponses du gouvernement et de la majorité sur les autres amendements à caractère social pour renforcer les droits des salariés dans le cadre de l'ouverture à la concurrence. Cet épisode intervient alors même que la négociation annoncée par le gouvernement sur le statut des cheminots et la structure de la SNCF ont à peine commencé. Cette attitude est à la fois incompréhensible et interroge sur la loyauté de la « négociation » affichée par le gouvernement. Cette attitude est dangereuse, car elle nie la grande inquiétude des cheminots.

L'avenir incertain qui se dessine et la méthode utilisée sont clairement de nature à renforcer une mobilisation déjà très forte. Par ailleurs, la direction de la SNCF s'entête à maintenir ses mesures antigrèves. La **CFDT Cheminots** rappelle leur caractère illégal. C'est pourquoi nous avons adressé un courrier mettant en demeure la direction d'arrêter sa communication et rétablir la vérité auprès des cheminots. D'ores et déjà, nous avons mandaté des huissiers pour constater, là où c'est nécessaire, la bonne prise en compte des déclarations d'intention de participer à la grève. Les responsables locaux seront pénalement responsables des faits avérés et devront en assumer les conséquences devant les tribunaux.

Le « nouveau pacte ferroviaire » porté par le gouvernement se fait par des communicants dont les messages dogmatiques se cantonnent à mettre fin au statut et à changer la nature juridique de la SNCF. Nous ne pouvons pas accepter que leurs insuffisances, soufflées par la direction de la SNCF, mettent à mal 80 années d'existence. ●●

FACE À CETTE SITUATION ET DEVANT L'IMMOBILISME DES POUVOIRS PUBLICS ET DE L'ENTREPRISE, LA CFDT CHEMINOTS APPELLE TOUS LES CHEMINOTS À POURSUIVRE ET À AMPLIFIER LA MOBILISATION AFIN DE PESER SUR LES DÉCISIONS EN SE METTANT EN GRÈVE DÈS LE 12 AVRIL AU SOIR 20 H 00.

